

**Appréciation des innovations techniques
dans le domaine de la détection et du traitement
de l'amiante dans le bâtiment
Avis N° 2018-04 Cubair1 et Cubair2**

Equipement de protection respiratoire / adduction d'air



Pour donner suite à la commission CEVALIA du 12 septembre 2018 un avis favorable a été émis concernant le système d'adduction d'air CUBAIR.

La composition de la commission d'évaluation :

1. Collège d'état
 - Un représentant du ministre chargé de la construction
 - Un représentant du ministre chargé de l'environnement
 - Un représentant du ministre chargé de la santé
 - Un représentant du ministère chargé du travail
2. Collège des organismes d'experts
 - INRS, CNAMTS, OPPBTP
3. Collège des acteurs professionnels
 - Un représentant des contrôleurs techniques de la construction
 - Un représentant de l'ingénierie dans la construction
 - Un représentant des entreprises de mise en œuvre de travaux de bâtiment
 - Un représentant des entreprises de désamiantage
 - Un représentant des entreprises en charge du traitement des déchets dangereux
 - Un représentant des formateurs spécialisés dans la prévention des risques amiante
 - Un représentant des diagnostiqueurs amiante
4. Collège des personnalités qualifiées
 - 6 experts qualifiés dans le domaine de l'amiante (chercheurs, économistes)

Cet avis est publié sur le site de la commission CEVALIA, pour consulter l'avis utilisez le lien :

http://www.cevalia.fr/wp-content/uploads/2018/09/Avis_CEVALIA_2018-00_CUBAIR.pdf